

Mercredi 14 avril 2010

## Signature d'une convention de partenariat entre Le Parc amazonien de Guyane et la Gendarmerie nationale

Créé le 27 février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger les patrimoines naturels et culturels sur un territoire de 3,4 millions d'hectares au sud de la Guyane. Ses agents ont notamment la responsabilité de veiller à l'intégrité des milieux naturels et d'assurer la police de la nature.

Aujourd'hui, le parc national et les populations qui y vivent subissent de plein fouet les conséquences de l'orpaillage illégal.

De son côté, la gendarmerie nationale en Guyane est engagée dans la lutte contre l'orpaillage illégal. Pour mener à bien ses opérations, elle a besoin de recueillir des renseignements de toute nature. Le parc, avec ses agents issus du territoire et assurant des missions de surveillance, est un partenaire privilégié pour la gendarmerie dans la lutte contre l'orpaillage illégal. Les officiers de police judiciaire de la gendarmerie de par leur expérience pourront également accompagner les agents du parc dans l'exercice de leurs missions de police de la nature.

Dans ce cadre, le Parc amazonien de Guyane et la Gendarmerie de Guyane signeront une convention cadre de partenariat, **le mercredi 14 avril 2010 à 18 heures au siège du parc à Rémire-Montjoly**, sur la formation des personnels, l'échange de renseignement sur l'orpaillage illégal et le soutien opérationnel.

**Vous êtes invités à couvrir l'évènement ce mercredi 14 avril à 18 heures.  
Un point presse se tiendra dans les locaux du Parc amazonien de Guyane  
1, rue Lederson à Rémire-Montjoly.**

Chargé de communication **Jean-Maurice MONTOUTE**

■ 06 94 40 21 42 ■ jean-maurice.montoute@guyane-parcnational.fr

■ Parc Amazonien de Guyane

1 rue Lederson 97354 Rémire-Montjoly

tél. 05 94 29 12 52 -fax 05 94 29 26 58